

n'aient pas à payer cette taxe. Que ce moyen soit indiqué et j'aurai accompli mon dessein.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: J'ai écrit au président de notre commission au sujet de la difficulté à laquelle mon honorable ami a fait allusion. Déjà un changement a eu lieu. On m'assure que le règlement devait être l'application générale pour prévenir les abus, mais que l'on n'a pas l'intention de le rendre onéreux dans le cas de blé pour mouture. Ainsi traité, néanmoins, le cultivateur qui apporte son blé au moulin le vend et il reçoit de l'acheteur, qui est le meunier, un billet à l'aide duquel il sera remboursé à la fin de l'opération.

M. ROBB: Tout cela est parfaitement vrai, mais le ministre doit voir que, par le fait de cette commission, il crée un état de choses dont les conséquences vont être désastreuses pour les petits propriétaires de moulins dans toute l'étendue du Canada, non seulement dans la province de Québec et dans les Provinces maritimes, mais aussi dans celle d'Ontario. Je sais que l'on a fait de vives protestations à M. Watts, qui représente les petits meuniers d'Ontario. Ces règlements vont mettre dans les mains des grandes minoteries tout le commerce du Canada. Le petit meunier devra abandonner les affaires. Il ne s'embarrassera pas de tous ces détails. Il ne voudra pas se donner la peine de prendre de telles précautions avec ses clients, et il tâchera tout. J'espère que le ministre y aura l'œil et qu'il verra à trouver un remède à la situation.

Un autre point, maintenant. Dans le discours fait à la bourse de Winnipeg par son secrétaire, le docteur McGill, revenu d'une mission en Angleterre, il aurait dit que, selon M. Lloyd Harris, président de la mission canadienne du commerce, c'était son devoir de vendre en Angleterre et dans les pays neutres le blé du Canada. Il aurait ajouté que sir Robert Borden avait, par dépêche, prévenu l'honorable Arthur Sifton d'avoir à vendre de 50 à 75 millions de boisseaux de notre blé. Je désirerais savoir du ministre combien il a été vendu de la récolte de cette année et, j'allais dire, à quel prix. Peut-être ne serait-il pas juste de m'informer du prix, mais il ne saurait y avoir d'inconvénient à ce que le ministre nous dise combien de notre blé se trouve déjà vendu.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je suis heureux de la mention que vient de faire mon honorable ami, parce qu'on reproche au Gouvernement, non pas sous forme d'insinuation, mais sous la forme d'une assertion absolue, de se livrer à la spéculation

sur les blés; on assure que ses ventes ont eu lieu de cette manière, que l'ouverture de la bourse de Winnipeg a fait baisser le prix du blé, qu'il a craint pour cette dernière la conséquence de ces spéculations et qu'il a, par suite, ordonné la fermeture de la bourse de Winnipeg.

Voilà ce qu'ont publié des journaux soi-disant estimables, et dans l'un s'étale en grosses lettres le titre qui suit: "La crucifixion du cultivateur." La demande est donc opportune puisqu'elle me permet de river son clou à cette critique.

M. ROBB: Le ministre avait alors la main sur les journaux.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je ne le crois pas. Ce sont des journaux de date très récente. Le Gouvernement était très désireux de trouver un marché pour l'écoulement de la récolte de cette année. Quand M. Harris est allé en Europe à titre de président de la commission du commerce il se proposait d'assurer aux produits canadiens un marché d'exportation aussi vaste que possible, ces produits devant comprendre du blé aussi bien que tout autre produit. Il avait parfaitement raison, il reçut de l'encouragement à cette fin, et c'est la commission du commerce canadien sous la direction de M. Harris qui a présidé à la négociation de la convention conclue avec le gouvernement grec pour la vente d'environ 12,000,000 de boisseaux de blé au cours de l'année. C'est là tout le blé qui s'est vendu antérieurement aux ventes effectuées par la commission des blés du Canada. Quand nous sommes allés en Europe et quand M. Sifton y est retourné, la commission du commerce se tenait en communication avec les membres du gouvernement britannique et la commission des blés pour arriver à découvrir quelle proportion de notre excédent la Grande-Bretagne et les Alliés achèteraient. C'était parfaitement légitime; mais, par malheur, il nous fut impossible, pour les raisons que j'ai mentionnées cet après-midi, d'obtenir d'offre définitive par rapport à la quantité qu'ils prendraient ni par rapport au prix qu'ils seraient disposés à payer. Dans les circonstances, le Gouvernement crut devoir décider de s'en rapporter à la commission des blés, et depuis ce temps-là c'est elle seule qui s'est occupée de trouver un marché d'exportation pour notre blé. La commission des blés a agi de concert avec M. Harris et par son entremise, mais c'est elle qui fait les ventes. Je ne sache pas qu'un seul ministre ni aucun de ses amis ait jamais